

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 mai 2019	N° 2019-306

Convocation du 17 mai 2019

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 mai 2019	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des espaces verts	N° 2019-306

Association « le bocal local » - Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : appui aux projets de jardins collectifs - Subvention 2019 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Association « Le Bocal Local » - Année 2019 - Subventions de fonctionnement et d'investissement - Décision - Autorisation
--

L'association « Le Bocal Local » a été créée le 9 mai 2014, et son siège social est fixé au 23, avenue de la Mairie à Pompignac (333370).

L'association a pour objet statutaire la lutte contre les gaspillages potagers en favorisant l'insertion sociale et économique des personnes éloignées de l'emploi. A ce titre, elle propose la mise en œuvre des actions suivantes :

- la promotion et le développement du glanage, à savoir la collecte des fruits et légumes issus de la surproduction individuelle et/ou professionnelle,
- la promotion et le développement du « potaginerie », à savoir un accompagnement de projets (bac à jardiner, régie agricole communale, ...) favorisant le lien social et la solidarité intergénérationnelle par la création d'ateliers d'insertion.

Au cours de l'année 2018, l'association « Le Bocal Local » a mis à profit son expertise et ses compétences pour assurer la mission confiée par Bordeaux Métropole, en procédant notamment au recrutement d'un nouvel animateur à temps complet, spécialement dédié à la réalisation du travail d'accompagnement.

Le bilan de l'activité développée par l'association au cours de l'année 2018 a contribué à engager une nouvelle dynamique de gestion de ces jardins familiaux. En effet, le dispositif d'accompagnement et de médiation mis en place a permis de développer la mobilisation des habitants des quartiers autour d'un projet fédérateur.

Pour l'année 2019, l'association va poursuivre son intervention sur les quartiers de Bacalan et des Aubiers, afin de consolider le dispositif mis en place. Parallèlement à cette mission, Bordeaux Métropole souhaite que l'association s'engage à développer de nouveaux projets de jardins familiaux sur les communes limitrophes. Dans cette optique, plusieurs sites potentiels ont d'ores et déjà pu être identifiés, dont notamment les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Lormont et Cenon.

Cette nouvelle perspective d'intervention s'inscrit dans la dynamique des jardins collectifs, qui est intégrée à la stratégie haute qualité de vie de Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016, et participe à la mise en œuvre du projet de gouvernance alimentaire par le soutien d'une politique de développement de l'agriculture urbaine.

Par convention signée le 17 juillet 2018 (Annexe 4), l'association « Le Bocal Local » a bénéficié du soutien financier de Bordeaux Métropole au titre de l'année 2018, par le versement d'une subvention de fonctionnement de 20 000€, représentant 10,8% du budget total prévisionnel présenté par l'association.

Au regard des nouvelles perspectives d'activité confiées, l'association « Le Bocal Local » sollicite au titre de l'exercice 2019 le soutien de Bordeaux Métropole par le versement d'une subvention globale évaluée à 23 000€ (Annexe 1), répartie suivant les modalités définies ci-après :

- un montant de 21 000 € dédié aux dépenses de fonctionnement général (et notamment à la rémunération de l'animateur spécifiquement dédié à cette mission) – Annexe 2,
- un montant de 2 000 € dédié aux dépenses d'investissement (acquisition du matériel informatique nécessaire à la conduite et au suivi des projets engagés) – Annexe 3.

Le montant de la subvention demandée à Bordeaux Métropole connaît une progression de 15% par rapport à 2018, cette évolution découlant notamment des nouvelles perspectives d'intervention de l'association (extension du périmètre d'intervention).

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture visant notamment, à accompagner les associations sur les opérations de travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysans.

La participation de Bordeaux Métropole s'inscrit dans un dispositif de cofinancement associant les principaux acteurs institutionnels locaux (Conseil régional, Conseil départemental et ville de Bordeaux) détaillé dans le tableau ci-après :

Budget de fonctionnement (Annexe 2)	Budget N	Budget ou Réalisé N-1
Charges de personnel / Budget	238 978	164 033
% de participation de BM / Budget	8,79%	10,37%
% de participation des autres financeurs / Budget		
- Région	14,65%	0%
- Département	4,61%	3,63%
- Ville de Bordeaux	9,21%	5,66%

Budget d'investissement (Annexe 3)	Budget N	Budget ou Réalisé N-1
Budget	4 500	
% de participation de BM / Budget	44,45%	0%
% de participation des autres financeurs / Budget		
- Région	0%	0%
- Département	0%	0%
- Ville de Bordeaux	22,23%	0%

L'association aura à charge de trouver les recettes nécessaires pour garantir si nécessaire l'équilibre de son budget

1. Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

2. Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2020, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du

droit interne et du droit communautaire :

- le budget définitif en fonctionnement (Annexe 2) et en investissement (Annexe 3), signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée, complétés des colonnes « Réalisé », ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée,
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du Code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Enfin, l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou « d'entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU les dispositions de l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 de l'adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération métropolitaine n°2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature et Agriculture,

VU la convention de partenariat signée le 17 juillet 2018,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 6 juillet 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Bordeaux Métropole a affirmé sa volonté de soutenir les actions qui visent à conforter la dynamique des jardins collectifs et la lutte contre la précarité alimentaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention globale de « **23 000 €** » en faveur de l'association « Le Bocal Local » pour l'exercice 2019 au titre de la « dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : appui aux projets de jardins collectifs »,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention,

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2019 sous réserve de son adoption, suivant modalités définies ci-après :

- 21 000 € sur la section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748, fonction 511,
- 2 000 € sur la section d'investissement, chapitre 204, article 20422, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 mai 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 MAI 2019 PUBLIÉ LE : 28 MAI 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
--	---



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

ORGANISMES DE DROIT PRIVE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Hors Communes
Hors Appels à Projet faisant l'objet d'une instruction spécifique*

Année d'exercice de l'aide : 2019

**Date limite de dépôt :
Mercredi 11 juillet 2018**

Première demande	Renouvellement
------------------	----------------

Type de demande (plusieurs choix possibles)

Aide au fonctionnement	
Aide à une action spécifique	
Aide à une manifestation	
Aide à l'investissement	

A retourner impérativement de façon numérique
Accompagné des annexes et pièces jointes

À l'adresse mail : aides-publiques@bordeaux-metropole.fr

Pensez à télécharger la dernière version de Adobe Acrobat Reader sur <http://get.adobe.com/fr/reader>

*Appels à projet spécifiques : Eté Métropolitain / Politique de la Ville / Appel à projet ponctuel...
Pour tout renseignement contacter le Service des aides versées et guichet unique :
aides-publiques@bordeaux-metropole.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce dossier fera l'objet d'une saisie informatique pour son étude. De ce fait, les éléments demandés dans le dossier sont obligatoires et leur absence bloquera irrémédiablement l'examen de votre demande de subvention.

L'argumentaire détaillé de votre projet est à joindre obligatoirement.

Vous trouverez dans le Guide des Aides Publiques 2019 (téléchargeable sur le site internet de Bordeaux Métropole) tous les éléments utiles pour compléter votre dossier.

1. PRESENTATION DE L'ORGANISME

1.A – IDENTITE

Nom :

Sigle :

N°SIRET (14 chiffres) :

Code APE :

Objet social :

	Siège Social de l'organisme	Correspondance de l'organisme
Adresse		

Téléphone :

E-mail :

Adresse du site internet :

1.B – RESPONSABLE DU DOSSIER

Prénom :

Nom :

Fonction au sein de l'organisme :

Téléphone :

E-mail :

1.C – REPRESENTANT LEGAL OU AUTRE PERSONNE DESIGNEE PAR LES STATUTS

Prénom :

Nom :

Qualité :

Téléphone :

E-mail :

1.D – STATUT DE L'ORGANISME**Association Loi 1901**

Date de création :

N° inscription Préfecture :

Association reconnue d'utilité publique

Date de publication au Journal officiel :

Association agréée

Type d'agrément :

Attribué par :

en date du :

Entreprise

Forme (SA, SARL, SAS ...) :

N° enregistrement RCS :

Coopérative

Forme (SCOP, SCIC, ...) :

N° enregistrement :

Etablissement Public

Date de création :

1.E – MOYENS HUMAINS ET ADHERENTS

	2018	2017	2016
Nombre de salariés *			
Nombre de bénévoles *			
Nombre d'adhérents**			

* en équivalent temps plein travaillé

** à jour de la cotisation statutaire de l'année écoulée (si applicable)

1.F – RELATION AVEC L'ADMINISTRATION

L'organisme est-il assujéti à la TVA ?

OUI

NON

2. NATURE DE LA DEMANDE

2.A – OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION (Plusieurs choix possibles)

Objet	Montant de la demande pour 2019 * <i>En euros</i>	Annexes à compléter
Fonctionnement général		Annexe 2 / Annexe A
Manifestation		Annexe 3 / Annexes A et B
Autre action spécifique		Annexe 3 / Annexes A et B
Investissement		Annexe 4 / Annexe C
TOTAL		

* En chiffre sans les centimes

2.B – AIDES OCTROYEES PRECEDEMMENT

	Montant total attribué	
	2018 <i>En euros</i>	2017 <i>En euros</i>
Subvention globale Bordeaux Métropole		
Subvention globale Ville de Bordeaux		

2.C – CONTACTS

Pour cette ou ces demandes, avez-vous déjà eu un contact avec les services de Bordeaux Métropole ?

Oui, qui est votre interlocuteur ?

Non

**MERCI DE VERIFIER LA COMPLETUE DE VOTRE DOSSIER
EN COCHANT LES CASES CI-DESSOUS**

DOCUMENTS JURIDIQUES ET FINANCIERS DE VOTRE ORGANISME	
Déclaration SIRET	
Récépissé de dépôt à la Préfecture	
RIB ou RIP à jour de l'organisme	
Statuts	
Etats financiers certifiés du dernier exercice comptable clos (bilan, compte de résultat et annexes) avec rapports du commissaire aux comptes le cas échéant (a)	

(a) Si vous n'avez pas de commissaire aux comptes, les comptes doivent être signés par le Président

POUR CONSTITUER LE DOSSIER	
Dossier de demande d'aide	
Annexe 1 - Attestation sur l'honneur signée	
FONCTIONNEMENT	
Annexe 2	
Annexe A (format Excel)	
Argumentaire détaillé	
MANIFESTATIONS OU ACTIONS SPECIFIQUES	
Annexe 3	
Annexe A (format Excel)	
Annexe B (format Excel)	
Argumentaire détaillé	
INVESTISSEMENT	
Annexe 4	
Annexe C (format Excel)	
Argumentaire détaillé	

ANNEXE 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette page doit être **IMPERATIVEMENT signée puis scannée** pour être envoyée par mail

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'organisme :

(Si le signataire n'est pas le représentant statutaire de l'organisme, joindre le pouvoir ou mandat portant les 2 signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter - lui permettant d'engager celui-ci).

Déclare :

- Que l'organisme est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants).
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire
- Demander les aides financières suivantes :

AIDES FINANCIERES DEMANDEES POUR L'EXERCICE 2019	Montant en euros <i>En chiffres sans les centimes</i>
Subvention de fonctionnement	
Subvention pour une manifestation	
Subvention pour une action spécifique	
Subvention d'investissement	
TOTAL en euros	

- Que les subventions financières, si elles sont accordées, seront versées au compte bancaire de l'organisme => joindre un RIB
- S'engager à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.
- Pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 euros, avoir connaissance de l'obligation pour l'organisme de conclure une convention avec Bordeaux Métropole.

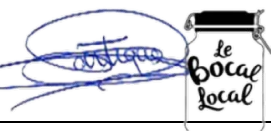
* Conformément aux articles 32 et suivants de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant à Bordeaux Métropole - Service des Aides versées et guichet unique – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux

* L'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales dispose que « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise aux contrôles des délégués de la collectivité qui l'a accordée. »

Fait à :

Le :

Signature et Tampon :



Le Bocal Local
Association d'intérêt général
23 avenue de la Maine
33 370 POMPIGNAC
Tél : 06 95 27 75 64
www.lebocallocal.fr
Siret : 802 773 093 00017
L'insertion sociale au service
du développement durable

ANNEXE 2
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DESCRIPTION DU PROJET DE L'ORGANISME

NOM DE L'ORGANISME :

1. LIEN ENTRE VOTRE PROJET ET LES POLITIQUES PUBLIQUES DE BORDEAUX METROPOLE (cf descriptif des politiques dans le Guide des Aides 2019)

2. ARGUMENTAIRE / DESCRIPTIF (à joindre obligatoirement)

Joindre un argumentaire détaillé au dossier sous format **PDF** permettant d'indiquer notamment :

- Les actions menées ou à mener sur l'exercice en cours 2018
- En quoi les actions 2019 se différencient-elles de celles menées en 2018 ?
- Les projets détaillés pour 2019

3. TERRITOIRE D'INTERVENTION

Les activités habituelles de votre organisme se déroulent sur le ou les territoires suivants :

Région Nouvelle Aquitaine

Département Gironde

Bordeaux Métropole

Communes, précisez :

Autres, précisez :

4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tout public

Familles

Jeunes

Seniors

Personnes handicapées

Personnes en difficulté sociale

Autres, précisez :

5. VOLET COMMUNICATION (Liste des actions de communication prévues)

ANNEXE 3

SUBVENTION POUR OPERATIONS PARTICULIERES (Manifestations, actions spécifiques ponctuelles ...)

NOM DE L'ORGANISME :

INTITULE DU PROJET :

1. LIEN ENTRE VOTRE PROJET ET LES POLITIQUES PUBLIQUES DE BORDEAUX METROPOLE (cf descriptif des politiques dans le Guide des Aides 2019)

2. ARGUMENTAIRE / DESCRIPTIF (à joindre obligatoirement)

Joindre un argumentaire détaillé au dossier sous format **PDF** permettant d'indiquer notamment :

- Les actions menées ou à mener sur l'exercice en cours 2018
- En quoi les actions 2019 se différencient-elles de celles menées en 2018 ?
- Les projets détaillés pour 2019

3. POUR UNE MANIFESTATION

Dates de la manifestation :

Lieu(x) de réalisation :

Durée de la manifestation :

Fréquence de la manifestation (annuelle, ponctuelle ...) :

Manifestation	gratuite	payante
Vente de produits et/ou services	oui	non
Visiteurs, participants	tout public	professionnels, lesquels :

Evolution de la fréquentation (rappel du nombre de visiteurs, participants sur les 3 dernières années si applicable) :

Origine géographique des visiteurs, participants :

International

Bordeaux Métropole

National

Communes, précisez :

Région Nouvelle Aquitaine

Autres, précisez :

Département Gironde

4. POUR UNE ACTION AUTRE QUE MANIFESTATION

Dates de mise en œuvre prévue

Date de début :

Date de fin :

Lieu(x) de réalisation :

Nombre de personnes bénéficiaires :

5. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tout public

Familles

Jeunes

Seniors

Personnes handicapées

Personnes en difficulté sociale

Autres, précisez :

6. VOLET COMMUNICATION (Liste des actions de communication prévues, revue de presse, couverture médiatique ...)

ANNEXE 4

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

NOM DE L'ORGANISME :

INTITULE DU PROJET :

1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISME

Secteur d'activité de votre organisme :

Principaux fournisseurs :

Principaux clients :

Chiffre d'affaires des 3 dernières années :

Année	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires en K€			

2. DESCRIPTION DE L'INVESTISSEMENT

Joindre un argumentaire détaillé au dossier sous format **PDF** permettant de détailler plus précisément votre **projet d'investissement (à joindre obligatoirement)**

Nature de l'investissement

Immobilier

Création

Extension

Réhabilitation

Equipement (matériel dont la valeur unitaire excède 500 euros HT)

Recherche & Développement

Autres (précisez) :

Calendrier de mise en œuvre prévu

Date de début :

Date prévisionnelle de fin de projet :

Inscription du projet d'investissement dans un projet territorial (si oui, lequel, décrire le lien avec les politiques de Bordeaux Métropole)

(Cf. descriptif des politiques dans le Guide des Aides 2019)

Public concerné par le projet

Nombre d'emplois créés à l'issue du projet (en équivalent temps plein)

NOM DE L'ORGANISME :	Le Bocal Local
----------------------	----------------

ANNEXE A _ BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME

Exercice 2019	- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT), sinon toutes taxes comprises (TTC) - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : Cf Guide de constitution des budgets - Le budget 2019 doit être équilibré								
CHARGES (en euros)					PRODUITS (en euros)				
	Budget 2018 ⁽¹⁾	Budget 2019 ⁽¹⁾	Réalisé 2019 ⁽²⁾	Ecart en valeur ⁽²⁾		Budget 2018 ⁽¹⁾	Budget 2019 ⁽¹⁾	Réalisé 2019 ⁽²⁾	Ecart en valeur ⁽²⁾
60 – Achats	8 164	6 800	0	-6 800	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	60 000	75 000	0	-75 000
Achats d'études et de prestations de service				0	Vente de produits finis, de marchandises				0
Achats stockés de matières et fournitures	1 755			0	Prestations de services	60 000	75 000		-75 000
Achats non stockables (eau, énergie)				0	Produits des activités annexes				0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 500	2 000		-2 000					
Fournitures administratives	1 900	1 800		-1 800	74 - Subventions d'exploitation	133 024	163 978	0	-163 978
Autres fournitures	3 009	3 000		-3 000	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) : DREAL				0
61 - Services extérieurs	6 700	6 960	0	-6 960	Conseil Régional	25 000	35 000		-35 000
Sous traitance générale	2 000	2 500		-2 500	Conseil Départemental	7 000	11 000		-11 000
Locations mobilières et immobilières				0	Bordeaux Métropole	20 000	21 000		-21 000
Entretien et réparation	2 100	2 560		-2 560	Autres EPCI				
Primes d'assurance	1 200	1 200		-1 200	Ville de Bordeaux	10 925	22 000		-22 000
Documentation	200	300		-300	Autre(s) commune(s)				0
Divers	1 200	400		-400	Organismes sociaux				0
					Fonds européens				0
62 - Autres services extérieurs	11 927	14 312	0	-14 312	Emplois aidés	64 099	74 978		-74 978
Rémunérations intermédiaires et honoraires	640	640		-640	Autres (précisez) :				0
Publicité, publications	500	1 500		-1 500	Aides privées	6 000			0
Déplacements, missions et réceptions	8 735	9 770		-9 770	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0
Frais postaux et de télécommunication	1 752	2 102		-2 102	Cotisations				0
Services bancaires	300	300		-300	Autres				0
Divers				0					
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	76 - Produits financiers				0
Impôts et taxes sur rémunérations				0					
Autres impôts et taxes				0	77 - Produits exceptionnels				0
64 - Charges de personnel	164 033	208 706	0	-208 706					
Rémunérations du personnel	125 379	152 748		-152 748	78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
Charges sociales	38 434	55 318		-55 318					
Autres charges de personnel	220	640		-640	79 – Transfert de charges				0
65 - Autres charges de gestion courante				0					
66 – Charges Financières				0					
67 - Charges exceptionnelles				0					
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	2 200	2 200		-2 200	Autofinancement le cas échéant				0
69 - Impôt sur les sociétés				0					
TOTAL DES CHARGES	193 024	238 978	0	-238 978	TOTAL DES PRODUITS	193 024	238 978	0	-238 978
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0	0
- Secours en nature				0	- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services				0	- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole				0	- Dons en nature				0

	Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)	Réalisé 2019 (2)	Ecart en valeur (2)
Résultat Net	0	0	0	0

Personnel	2016	2017	2018	Budget 2019	Réalisé 2019 (2)
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé	1,75	4,65	7,05	9,2	

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

NOM DE L'ORGANISME :

Le Bocal Local

Annexe C _ BUDGET INVESTISSEMENT
PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Si le porteur de projet peut déduire la Tva de ses investissements, les montants inscrits sont Hors taxes (HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)

Le plan de financement 2019 doit être équilibré

En euros (€)	Budget Prévisionnel				Budget Réalisé				Justification des écarts
	Année 2018	Année 2019	Année	TOTAL	Année 2018	Année 2019	Année	TOTAL	
EMPLOIS									
Investissements	2 140,00 €	4 500,00 €							
Incorporels									
Terrains									
Constructions									
Installations, aménagements									
Matériels, outils de production	2 140,00 €	4 500,00 €							
Besoin en fonds de roulement	- €	- €							
Constitution									
Accroissement									
Échéances de crédit - remboursement de capital									
Autres :									
TOTAL EMPLOIS	2 140,00 €	4 500,00 €							
RESSOURCES									
Apports en Fonds propres									
Autofinancement	2 140,00 €	1 500,00 €							
Emprunts à moyen ou long terme									
obtenus									
à négocier									
Credit Bail									
obtenus									
à négocier									
Aides	- €	3 000,00 €							
État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))									
Région									
Département									
Bordeaux Métropole		2 000,00 €							
Ville de Bordeaux		1 000,00 €							
Commune(s)									
Organismes sociaux									
Fonds européens									
Autres (précisez)									
Autres									
TOTAL RESSOURCES	2 140,00 €	4 500,00 €							